



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 décembre 2018 par le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'établissant les conditions d'enregistrement des préleveurs d'échantillons de déchets et les conditions d'agrément des laboratoires d'analyse de déchets', a été rayée du rôle le 16 janvier 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.